



Avec l'abandon par étapes des contraintes sanitaires et le changement de saison, les semaines qui viennent s'annoncent plus agréables. Elles le seront davantage encore si chacun respecte nos règles de vie collective, comme le rappelle l'article ci-dessous. Elles seront aussi plus riches en événements et activités, puisque peu à peu la vie reprend son cours « normal ». A toutes et tous, le Conseil Municipal souhaite un bel et bon été !

Les nuisances sonores sont encore plus sensibles aux beaux jours. Pensez-y S.V.P !

Chacun de nous peut avoir à réaliser des travaux d'extérieur en utilisant des engins bruyants : *disqueuses, karcher, souffleur à feuilles, tondeuse, etc.* C'est un droit incontestable, qui a cependant ... son pendant : le respect du souhait de tranquillité auquel nos voisins ont droit, eux aussi.

Pour répondre à cette double exigence, des créneaux horaires suffisamment larges ont, depuis longtemps, été définis pour la réalisation des travaux bruyants dans notre commune, comme partout dans le pays.

Nous les rappelons ci-dessous en demandant à tous les lavernois et lavernoises de s'y conformer.



*du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
le samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30
les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h*

Le Préfet du Doubs signe un nouvel arrêté sur le port du masque avant de partir à l'ouest



En poste à Besançon depuis 2018, **Joel MATHURIN**, a été nommé Préfet du Morbihan en Conseil des Ministres du 19 mai. Si son départ sera effectif avant fin juin, son successeur n'a pas encore été désigné. L'intérim sera assuré par **Jean-Philippe SETBON**, actuel secrétaire général de la préfecture.

Avant de quitter notre territoire, le « *Toujours Préfet du Doubs* » a pris un dernier arrêté concernant le port du masque. **Depuis le vendredi 4 juin à 0 h, et jusqu'au mercredi 30 juin 24 h, le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus sur le territoire urbanisé de toutes les communes du Doubs.** Cette mesure s'applique à toute personne circulant à pied, à l'exception de la pratique sportive et des déplacements en cycles, tricycles, quadricycles ou engins de déplacement personnels (*skate, roller, trottinette, etc.*) motorisés ou non.

Inscription aux transports scolaires pour l'année 2021-2022

Le site internet d'inscription aux transports scolaires pour l'année 2021/2022 a été ouvert le 7 juin. Les familles souhaitant que leurs enfants empruntent les transports scolaires, doivent impérativement procéder à leur inscription. Afin que l'élève soit en possession d'une carte ou d'un abonnement de transport valide dès la rentrée de septembre, **il est conseillé de s'inscrire avant le 16 juillet 2021.** Au-delà de cette date, les inscriptions restent possibles. Il n'est cependant pas assuré que la prise en charge soit faite dès le 2 septembre 2021.

Adresse du site : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/transports-scolaires-dans-le-doubs>

Le Comité des fêtes de Lavernay reprendra ses activités physiques en septembre

Pour la *renfort musculaire*, reprise le mardi 15 septembre à 20 h 15

Pour la *zumba*, reprise le jeudi 17 septembre à 20 h

Pour plus d'informations, contacter **Jérôme JOUFFROY** au 06 59 85 49 45 ou jeromejuffroy14@gmail.com

L'A.S.C.L. a repris les entrainements de tennis de table le mercredi 9 juin



La pratique des sports en salle étant à nouveau autorisée depuis le 9 juin, l'A.S.C.L. n'a pas attendu pour reprendre ses entrainements de tennis de table. Le couvre-feu ayant été reporté de 21 à 23 heures, ils sont à nouveau ouverts aux volontaires de tous âges, **tous les mercredis de 19 h 30 à 22 heures**.

Les séances se déroulent dans le respect des consignes sanitaires édictées et dans la limite de 10 participants.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats intéressés peuvent prendre contact avec **Bruno Bouju** au **06 50 27 34 29** ou par courriel à l'adresse : brunobouju25@gmail.com

L'association les Vire-Tamis proposent deux rendez-vous pour les semaines à venir

Le samedi 19 juin, une sortie gratuite à Marnay pour les enfants ayant participé aux activités 2020/2021. Au programme : *accrobranche, tyrolienne, tir à l'arc, canoé, paddle*, suivis d'un pique-nique tiré du sac. Départ à 8 h 30 place du Breuil, retour dans l'après-midi après le pique-nique.

Le vendredi 16 juillet à 20 heures, un repas autour d'une « *cuisse de bœuf à la broche* » à la salle polyvalente. Prix : 15 euros, boissons comprises, 10 € pour les moins de 12 ans. Réservation indispensable car nombre de places limité.

Pour la réservation et toute autre précision concernant ces deux événements, contacter **Dédée TOURNIER** au **06 30 34 20 10** ou par courriel à l'adresse : tournierandree@orange.fr

Feu d'artifices de la Fête Nationale



Le Conseil Municipal a retenu la date du **vendredi 16 juillet (à 22 h 30)** pour le traditionnel feu d'artifices annuel qui sera tiré à l'entrée de la commune en venant de *Marnay-Recologne*, vers la *Ferme du Breuil*.

Sauf évolution peu probable, il n'y aura plus à cette date ni couvre-feu, ni obligation de port d'un masque.

Nous vous recommandons d'arriver un peu plus tôt. **Un verre de l'amitié sera offert à tous les présents** qui pourront prendre place dans le respect du nouveau protocole sanitaire en vigueur à cette date.

Organisation des Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin

Tout a été prévu, au plan national comme au plan local, afin que les électeurs puissent accomplir leur devoir dans les meilleures conditions.



Un circuit à l'intérieur de la salle, avec deux points de vote successifs, une entrée et une sortie distinctes, permettra d'éviter un croisement des flux d'électeurs.

Du gel hydroalcoolique sera disponible à l'entrée et à la sortie.

Le nombre d'électeurs présents simultanément dans le local des votes sera limité à six, et les membres des bureaux seront tous vaccinés ou auront fait l'objet d'un dépistage récent.

Les votants sont invités à se munir :

- de leur *carte nationale d'identité et de leur carte d'électeur*,
- d'un *masque, sans lequel ils ne pourront pénétrer à l'intérieur du bureau*,
- de leur *propre stylo pour l'émargement des listes*.

Le scrutin se déroulera dans la salle polyvalente, de 8 heures à 18 heures, sans interruption.